

Ce CSAD de rentrée s'est déroulé sans ministre alors que dans nos 400 écoles les plus de 3000 professeurs des écoles d'Indre-et-Loire sont au travail pour la préparer et accueillir dans les meilleures conditions possibles nos 54 000 élèves.

DECLARATION PREALABLE

[Lire la déclaration de la FSU-SNUipp37](#)

HOMMAGE

Lors de cette instance, une minute de silence a été respectée en hommage à deux collègues, un professeur des écoles et une AESH, disparus tragiquement au cours de l'été.

CARTE SCOLAIRE

La FSU-SNUipp37 a défendu près de 15 écoles pour une ouverture ou une réouverture de classe pour la rentrée du 2 septembre : Villedômer, Cussay, Ballan mat, Joué Blotterie élém, Tauxigny, Savigné sur Lathan, Beaumont Louestault, SPDC Marceau courrier mat, Champigny sur Veude, RPI Marce Sepmes, Mettray, Joué Langevin mat, Evsres mat, Charnizay/St Flovier, Veretz elem ...

La FSU-SNUipp37 est intervenue sur la question des répartitions. Les directives de mise en place des classes de 24 dans les niveaux ciblés entraînent des projets de répartition avec certaines classes dépassant 30 élèves et/ou des classes multi-niveaux. Pour la FSU-SNUipp, la question des effectifs est centrale, revendiquant 22 élèves maximum par classe, 18 en éducation prioritaire et classes multi-niveaux, 15 en TPS et PS et 10 en ULIS.

LES MESURES PRISES PAR L'IA37

Ouvertures de postes à titre provisoire par l'IA pour 2024-25 :

CUSSAY prim
CHAMPIGNY SUR VEUDE
BALAN MIRE mat
TAUXIGNY prim
SAVIGNE SUR LATHAN prim
SPDC MARCEAU COURIER maternelle
DRUYE prim
VERETZ élém
CP TER CIRCO CHINON
1 POSTE CHARGE DE MISSION SEI

Aucune mesure de fermeture de classe

Non ouverture de deux postes : TPS TOURS BOUTARD et poste de direction de RPI n°14 (Channay, Courcelles, Rillé, St Laurent de Lin)
5 postes de brigades qui devaient être créés ne le seront pas.

La FSU37 a voté 5 "CONTRE" cette nouvelle carte scolaire.
UNSA 1 "POUR". FO 4 absents

La FSU-SNUipp37 a voté contre cette nouvelle carte scolaire, qui ne répond pas à l'ensemble des besoins et ne permet pas de profiter de la baisse démographique actuelle pour diminuer les effectifs et améliorer les climats scolaires pour les élèves et les conditions de travail des équipes éducatives.

A noter : Les élus FO après avoir lu une déclaration, ont quitté la séance refusant de participer aux travaux de l'instance.

Les élus FSU37 mandatés par les écoles et les équipes pour ce CSAD du 29 août 2024 ont défendu toutes les



situations en demandant les créations de postes pour toutes les ouvertures et réouvertures demandées. Ne pas siéger à cette instance aurait repoussé les mesures de rentrée après la rentrée du 2 septembre.

EVALUATIONS NATIONALES CYCLES 2 et 3

La FSU37 a dénoncé à nouveau ces évaluations nationales sur le fond et la forme. La FSU-SNUipp refuse une politique construite sur les chiffres, le tri des élèves et défend la liberté pédagogique et la préservation des cycles d'apprentissage.

L'IA nous indique que 6 heures d'APC seront déductibles pour compenser la passation des évaluations. La FSU37 a demandé à l'IA des ordres de missions pour venir chercher ces évaluations et donne comme consigne "PAS d'Ordre de Mission = PAS DE DÉPLACEMENT".

MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL

Sur 721 participants au mouvement 2024, 403 ont été mutés (soit 56%). 141 ont été affectés sur leur 1^{er} vœu (39%) et 39 sur leur 2nd vœu (10%). 32 PE ont été affectés sur un vœu de mobilité obligatoire, ce qui a augmenté par rapport à l'année dernière. C'est une conséquence du 2^{ème} vœu MOB appliqué cette année, auquel la FSU-SNUipp37 s'était opposé.

343 PE étaient des participants obligatoires

32 PE ont bénéficié de mesures de carte scolaire.

39 demandes de PE avec majoration handicap ont pu être satisfaites.

Au 29/08/24, 118 participants étaient sans poste. L'IA a communiqué le 30/08/24 les dernières affectations. Un appel à candidatures est paru le 29/08/24, avec notamment 3 postes de conseillers pédagogiques de circonscription vacants, et 3 postes d'ERSEH (Enseignants Référents à la Scolarisation des Élèves en Situation de Handicap).

La FSU-SNUipp37 demande à obtenir des données sur les recours (nombre de recours formulés et réponses accordées), ainsi que des données détaillées. L'IA s'engage sur la tenue d'une séance spécifique suite au travail réalisé au niveau académique.

Le département est encore en léger surnombre. L'IA ne pense pas devoir faire appel à la liste complémentaire et donc aux contractuels.

Pour la FSU-SNUipp, les recrutements pour vacances de poste doivent se faire sur la liste complémentaire et non par le recours à des contractuel-les.

NOUVEAUX IEN

Mme AGNES ROGER IEN SAINT AVERTIN

Mme BONOUVRIER SPDC

Mme DENOYER VALERIE TOURS CENTRE

PACTE ENSEIGNANT

La FSU-SNUipp37 a interrogé l'administration pour obtenir les données chiffrées, l'administration n'est pas en mesure de les communiquer à ce stade.

EVALUATIONS D'ÉCOLES

Environ 70 écoles ont été évaluées en 2023-2024. Les écoles soumises à évaluations au cours de l'année 2024-2025 en ont été informées.

La FSU-SNUipp s'oppose à ce dispositif inutile et chronophage et en demande, depuis son lancement, l'abandon au Ministère. S'il est nécessaire de prendre du recul sur les pratiques professionnelles individuelles et collectives, sur le fonctionnement de l'école, les évaluations d'école telles qu'elle sont formalisées aujourd'hui tendent à faire entrer le service public d'éducation dans une culture du résultat. Par ailleurs, les conditions ne sont pas réunies et le temps de travail des directeurs.ices et des enseignant.es déborde.



La FSU-SNUipp37 a obtenu l'assurance d'une déduction possible de 18 heures d'animations pédagogiques pour l'ensemble des équipes participant aux évaluations d'écoles.

La FSU-SNUipp37 propose un modèle de motion pour le conseil des maitres.ses à destination des équipes souhaitant refuser l'évaluation. Pour les équipes qui ne souhaitent pas s'opposer à l'autoévaluation, la FSU-SNUipp37 met à disposition un cadre permettant de s'emparer de la phase d'autoévaluation pour dénoncer les dysfonctionnements et les faiblesses subies par les écoles : défaut de formation, RASED incomplets, insuffisance d'aides médico-sociales...

INDEMNITES PERI-EDUCATIVES

610 PE ont bénéficié de ces indemnités sur la dernière année scolaires. Les IPE sont attribuées par l'administration en raison d'un engagement sur les temps pauses méridiennes, des commémorations...

La FSU-SNUipp37 plaide pour la nécessité de transparence et d'équité et a obtenu l'engagement de l'administration de retravailler, de façon partagée, les critères d'attribution, et d'en publier une circulaire.

INEAT-EXEAT

10 EXEAT (autorisation de sortir du département) ont été accordés en Indre-et-Loire

6 INEAT (autorisation d'entrer dans le département) ont été accordés.

La FSU-SNUipp37 a demandé à disposer du nombre de demandes et des barèmes d'EXEAT et d'INEAT.

PROMOTIONS

Hors classe :

664 promouvables dont 86% femmes et 14% hommes

174 promus dont 86% femmes et 14% hommes

Le barème du dernier promu était de 140.

Classe exceptionnelle :

322 promouvables dont 87% femmes et 13% hommes

108 promus dont 87% femmes et 13% hommes

L'appréciation du dernier promu était « favorable ».

AFFECTATIONS DES AESH

La FSU-SNUipp37 a questionné l'administration sur les affectations des AESH et la cohérence avec les vœux formulés. L'administration a indiqué que 80% des vœux avaient été respectés, précisant que le service de l'école inclusive prend en compte prioritairement l'accompagnement des élèves.

FORMATION INITIALE

La FSU-SNUipp37 a demandé à disposer de données, l'IA n'était pas en mesure de les présenter au CSA mais s'engage sur la tenue d'un conseil départemental de formation.

DEPLACEMENT

L'Indre-et-Loire n'a plus les crédits suffisants pour permettre les déplacement (SEI, RASED, PEMF...). La DSDEN a sollicité des crédits supplémentaires auprès du rectorat.

La FSU-SNUipp37 dénonce les conditions de travail des collègues impactées directement dans l'exercice de leurs missions.